

AIDE - MÉMOIRE : Indicateurs de l'audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire (PPAS)

Les caractéristiques des intersections

- Stationnement interdit au coin (moins de 5 m)
- Présence de bateau pavé
- Présence de passage piéton
- Type de passage piéton (lignes, blocs)
- État du marquage du passage piéton
- Présence de mesure d'apaisement de la circulation
- Panneau arrêt
- Ligne d'arrêt
- Feu de signalisation
- Feu piéton
- Feu piéton avec décompte

Les fonctions urbaines

- Plus d'un usage du sol
- Type d'usage du sol
- Présence de parc de stationnement



Les caractéristiques des voies de déplacements

- Rue à sens unique
- Nombre de voies sur la chaussée
- Présence de trottoir (non, un ou deux côtés)
- Largeur du trottoir (- de 1,7 m, entre 1,7 et 2,5 m ou + de 2,5m)
- État du trottoir (bon, moyen, faible)
- Présence d'espace tampon (banquette)
- Espace tampon avec aménagement paysager, pavage, lampadaire
- Présence de mobilier urbain
- Obstacle sur la voie piétonne
- Présence de mesure d'apaisement de la circulation

Les voies cyclables et l'accès physique au transport en commun

- Présence de voie cyclable (et type)
- Support à vélo
- Présence d'un arrêt de transport en commun
- Équipement à l'arrêt (abribus, banc, horaires ou carte de réseau)
- Espace du trottoir insuffisant à l'arrêt

L'ambiance urbaine, le paysage et l'aménagement pour la sécurité urbaine

- Éléments agréables dans l'architecture
- Éléments agréables du paysage naturel
- Immeuble abandonné, terrain vacant
- Chemin de fer, pont, tunnel, autoroute
- Présence d'éclairage (échelle de la route ou/et échelle du piéton)
- Présence d'arbre
- Graffiti
- Recoin sombre, cachette
- Déchets à la traîne ou dégradation des lieux publics